



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 3 CC/01

Réunion du 17/07/2019

Présents : MM. LECOURE B – BELORGEY B – DA SILVA S

I- COMPOSITION DES GROUPES 2019/2020

Courriers:

- De BESSEY : non engagement de l'équipe en D3.
- De RUFFEY STE MARIE : accepte la montée de l'équipe en D3 (3^{ème} meilleurs 3^{ème} de D4 niveau haut).

COMPOSITION DES GROUPES SOUS RESERVE DES DOSSIERS EN COURS

DEPARTEMENTAL 1

AISEREY IZEURE - ASPTT DIJON 2 - EF VILLAGES - FAUVERNEY 2 - GENLIS - MONTBARD VENAREY - PLOMBIERES - QUETIGNY 3 - SAULON CORCELLES - SAVIGNY CHASSAGNE - SEMUR EPOISSES - UCCF

DEPARTEMENTAL 2

GROUPE A :

BRESSEY SPARTAK - CHEVIGNY ST SR 2 - DAIX - FCCL 2 - FONTAINE LES DIJON 2 - GRESILLES FC - LACANCHE - MARSANNAY 2 - MONTBARD VENAREY 2 - OUGES - ST REMY - TILLES FC

GROUPE B :

ASFO - CHAMPDOTRE LONGEAULT - CHENOVE 2 - DIJON ULFE - ECHENON - GEVREY - IS SELONGEY 4 - LONGVIC 2 - NEUILLY LES DIJON - ST APOLLINAIRE 3 - ST JEAN LOSNE 2 - VINGEANNE FC

DEPARTEMENTAL 3

GROUPE A :

DAIX 2 - DIJON DINAMO - EF VILLAGES 2 - ESVO - FCAB - JEUNESSE MAHORAISE - LAIGNES - SEMUR EPOISSES 2 - SENNECEY LES DIJON - ST REMY 2 - UCCF 2 - UFCO

GROUPE B :

BEAUNE 2 - BLIGNY - CHEVIGNY ST SR 3 - FENAY - MANLAY - MORVANDELLE - NEUILLY LES DIJON 2 - POUILLY EN AUXOIS 2 - SOMBERNON GISSEY - TILLES FC 2 - VITTEAUX - VOUGEOT

GROUPE C :

AHUY - DIJON AS POUSSOT - FAUVERNEY 3 - GEVREY 2 - GRESILLES FC 2 - IS SELONGEY 5 - MAREY - REMILLY - TART LE HAUT VARANGE - TIL CHATEL - TILLENAY - USCD 2

GROUPE D :

ASDDOM - AUXONNE 2 - BRAZEY EN PLAINE - EF BEAUNOISE - GENLIS 2 - MEURSAULT 2 - NOLAY - PLOMBIERES 2 - RUFFEY STE MARIE - ST JEAN LOSNE 3 - THURY - VAL DE NORGE

D1 : les clubs de SAVIGNY CHASSAGNE, UCCF et EF VILLAGES ayant 1 terrain classé 6 pour participer en D1.
La commission rappelle que pour participer à cette compétition, une installation classée en niveau 5 ou 5SYE minimum est exigée par le règlement de la Compétition.

La Commission des Compétitions demande à ces 3 clubs de se mettre en conformité avec le règlement ou à défaut de trouver un terrain de replis classé 5 avant le début des championnats le 01/09/2019.

II- SENIORS

2.1 MUTATION SUPPLEMENTAIRE

CLUBS	MUTATION SUPPLEMENTAIRE
SAULON CORCELLES	2
TILLES FC	1
EF VILLAGES	1
VAL DE NORGE	2
TIL CHATEL	1
PRECY	2

L'EF VILLAGES utilisera sa mutation supplémentaire en équipe A.

Les clubs doivent indiquer à la commission des compétitions l'équipe dans laquelle ils utiliseront leurs mutations supplémentaires avant le 15/08/2019 (Coupe de France).

2.2 DATES D'ENGAGEMENT

Saison 2019 – 2020

Date limite d'engagement :

D4 : Equipes réserves des clubs jusqu'au 20 août 2019.

2.3 COURRIERS

De TILLENAY, SEURRE, ECOLE DE FOOT BEAUNOISE et UFCO : Changement de bureaux.

De JEUNESSE MAHORAISE : Le secrétariat à répondu.

D'ECHENON : concernant les mutations, voir le PV du Statut de l'arbitrage du 18 juin 2019

De GEVREY : Pris note.

De PLOMBIERES : Pris note, nécessaire sera fait.

Des MAILLYS : Pris note.

De SAVIGNY CHASSAGNE : Pris note

De FCAB : Tournoi de sixte le 27/07/2019.

III. JEUNES

3.1 DATES D'ENGAGEMENT

Les engagements U18, U15 et U13 masculins des clubs se font selon 4 étapes :

- Une période de candidature des clubs
- Une validation et communication officielle par la commission sportive sur proposition de la DTD.
- Une période de refus possible pour les clubs sélectionnés
- Une validation et une publication officielle par la commission sportive.

Tableau valable pour les 3 catégories U13, U15 et U18.

	D1	D2-D3
Ouverture des candidatures	1^{er} juin 2019	1^{er} juillet 2019
Fin des candidatures	21 juin 2019	23 août 2019
Classement des candidatures Publication	28 juin 2019	6 septembre 2019
Confirmation des engagements	5 juillet 2019	13 septembre 2019
1 ^{ère} journée envisagée	14 septembre 2019	21 septembre 2019 14 septembre 2019 pour les U13 D2-D3

Pour les catégories ci-dessous ouverture des engagements au 1^{er} juillet 2019

- **U11, U9 et U7 masculines : jusqu'au 18 septembre 2019.**
- **U18 à 8, U15 à 8, U13 à 8 en Féminines jusqu'au 9 septembre 2019.**
- **U11F, U9F et U7F en Féminines jusqu'au 18 septembre 2019.**

Tous les engagements se font via footclubs

3.2 COURRIERS

De St Apollinaire : Horaire concernant les équipes de jeunes, le nécessaire sera fait début septembre :

U13 à 13h30 - U15 à 15h00 - U18 à 17h30

De Magnien : Réponse a été faite par le secrétariat.

D'IS-SELONGEY : Désengagement en U18 D1, le club sera remplacé par l'ENT FAUVERNEY 1^{er} ayant droit.

De QUETIGNY : Retrait d'engagement tardif en U15 D1 : amende 35€. Le club sera remplacé par JDF 21 1^{er} ayant droit.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR
Le secrétaire de séance : S. DA SILVA